

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 165/2021

**Objet : Création d'emplois
suite à la réorganisation des
services et modification du
tableau des emplois**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION,
dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi
en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence,
SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*),
PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à
pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*),
REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné
pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*),
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de GRAVESON : DI FÉLICE Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

A l'initiative de la présidente, un audit interne a été lancé en avril dernier. Cet audit lors d'un diagnostic menée du mois d'avril au mois de juin a permis :

- de capter la perception des internes (agents) et des externes (communes) sur la situation de gestion,
- d'évaluer et de rendre compte du fonctionnement de l'organisation actuelle,
- de cerner la situation de gestion avant d'y apporter des modifications.

Dans un second temps et après analyse des constats, des propositions d'actions et de modifications ont été faites à la gouvernance afin :

- de rendre plus efficiente l'organisation, et d'optimiser l'utilisation des ressources,
- d'améliorer la qualité du service rendu,
- d'optimiser et fluidifier le fonctionnement,
- de promouvoir l'innovation et la modernité,
- d'impulser une nouvelle dynamique et de rendre la collectivité plus attractive,
- de formaliser des stratégies d'actions et de favoriser la cohésion des équipes.

Ce diagnostic a été présenté en bureau communautaire du 7 octobre 2021, à l'issue duquel les créations et les transformations des postes suivantes jugées les plus urgentes ont été approuvées :

➤ **Création d'un poste d'ingénieur territorial pour la direction des services techniques**

Il a été acté pour améliorer la réactivité du travail de terrain auprès des usagers comme des agents la création d'un pôle au niveau des services supports centré sur les services techniques opérationnels. Il est donc envisagé la création d'un poste de Directeur des Services Techniques (DST) qui permettra de gérer le pôle technique nouvellement créé et de coordonner les services « Patrimoine et Équipements », « Systèmes d'information » et « Entretien et conservation des espaces communautaires ».

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour la gestion des équipements et magasin**

Il a été acté pour améliorer le fonctionnement actuel (maintenance des équipements par exemple) et la gestion des stocks et des consommables, la création d'un poste de gestionnaire équipements et magasin qui sera rattaché au pôle Technique.

La création de ce poste permettra de coordonner l'achat, l'approvisionnement et le stockage des consommables courant (Fournitures de bureaux, EPI, petits matériels, produits d'entretien, etc.) et d'organiser les interventions logistiques des prestataires sur les bâtiments communautaires.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021.

➤ **Création d'un poste d'attaché territorial pour la direction du pôle usagers et coordination avec les communes**

Afin d'améliorer la relation à l'utilisateur et aux communes, de mener une véritable stratégie multicanale en termes d'accueil et d'information, d'assurer la traçabilité des demandes entrantes et sortantes, et de moderniser l'image de la collectivité, il a été proposé de créer un pôle relation usagers et coordination communale qui gèrerait les missions liées au courrier, à l'accueil, au secrétariat général, aux assemblées et à la communication et qui ferait également le lien avec les communes.

Un poste de Responsable du Pôle Usagers et Coordination Communale serait donc créé pour assumer la gestion de ce pôle coordination et relation usagers nouvellement créé.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021.

➤ **Transformation d'un poste d'ingénieur territorial sur le grade d'attaché territorial pour le pôle développement économique**

Suite au retour de l'audit mené, et parallèlement à la mutation de certains agents ayant quitté l'agglomération, il a été proposé de réorganiser certains pôles déjà existant pour en optimiser le fonctionnement et pour permettre l'identification de certaines nouvelles compétences transférées de par la loi.

C'est en particulier le cas pour le pôle Développement Economique. Il a été décidé d'en modifier l'organisation pour :

- d'une part axer les actions sur l'aide et l'accompagnement des entreprises à travers la création d'un service « office des entreprises » y compris agricoles, absorbant ainsi une partie des missions de l'ancien service aménagement rural,
- de créer un service à part entière autour du développement commercial et de l'emploi,
- de transformer le poste d'ingénieur territorial (anciennement chargé de développement agricole) sur le grade d'attaché territorial, pour encadrer le service et travailler sur l'aspect stratégique en collaboration avec le Directeur de pôle.

Cette transformation permettra ainsi de créer un poste de responsable développement économique et agricole afin d'encadrer et coordonner les services « Projets et actions de développement économique », « Développement commercial et emploi » et « Office des Entreprises ».

Il est donc proposé au conseil communautaire de transformer un poste d'ingénieur territorial à temps complet en poste d'attaché territorial à temps complet compter du 1^{er} décembre 2021.

➤ **Création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'ingénieur territorial au sein du pôle aménagement et cadre de vie**

Au sein du pôle aménagement, il est proposé de créer plusieurs directions regroupant les différents services actuels du pôle aménagement, excepté le service exploitation rattaché au pôle technique nouvellement créé.

Ainsi pour assumer ces directions, encadrer les services qui leur sont rattachées et gérer l'aspect stratégique et planification de ce pôle en collaboration et en relais du directeur de pôle, il est proposé de créer deux postes.

- un poste d'attaché territorial pour la Direction de l'aménagement composée du service urbanisme foncier et habitat, du service transports et mobilité et du service urbanisme opérationnel
- un poste d'ingénieur territorial pour la direction du développement durable composée du service cycle de l'eau (pluvial, Gemapi, eau/assainissement) et du service transition énergétique.

Les emplois proposés pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée de ce contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Suite aux créations et modifications d'emplois annoncées ci-dessus, il est proposé au Conseil Communautaire la modification du tableau des emplois de Terre de Provence Agglomération comme annexé.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la
avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels et mettre en
œuvre la réorganisation proposée à l'issue de l'audit.

APRÈS AVIS du bureau communautaire du 7 octobre 2021.

APRÈS AVIS du Comité technique en date du 15 novembre 2021.

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **AUTORISE** la création de deux postes d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **AUTORISE** la création de deux postes d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **AUTORISE** la transformation d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet sur le grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} décembre 2021,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Filière	Catégorie	Ancien tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	Nouveau tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	
A D M I N I S T R A T I V E	A	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	
	A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	
	Cadre d'emplois des attachés							
	A	Directeur	1	1	Directeur	1	1	
	A	Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1	
	A	Attaché	4	4	Attaché	7	4	
	Cadre d'emplois des rédacteurs							
	B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	
	B	Rédacteur	4	3	Rédacteur	4	3	
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs							
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	
	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	
	C	Adjoint administratif	21	17	Adjoint administratif	24	20	
Cadre d'emplois des ingénieurs chefs								
A	Ingénieur en chef	1	1	Ingénieur en chef	1	1		
Cadre d'emplois des ingénieurs								
A	Ingénieur principal	3	3	Ingénieur principal	3	3		
A	Ingénieur	2	2	Ingénieur	3	1		
Cadre d'emplois des techniciens								
B	Technicien principal de 1ère classe	3	3	Technicien principal de 1ère classe	3	3		
B	Technicien	6	5	Technicien	6	6		
Cadre d'emplois des agents de maîtrise								
C	Agent de maîtrise principal	7	7	Agent de maîtrise principal	7	7		
C	Agent de maîtrise	7	7	Agent de maîtrise	7	7		
Cadre d'emplois des adjoints techniques								
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	14	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	14		
C	Adjoint technique	37	35	Adjoint technique	37	35		
ANIMATION	Cadre d'emplois des adjoints d'animations							
	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	
	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	